

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**Treizième rapport annuel (2018) sur la mise en œuvre de l’aide communautaire conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d’un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque**

1. **Introduction**

Le règlement (CE) nº 389/2006[[1]](#footnote-2) du Conseil (ci-après le «règlement relatif à l’aide»), qui sert de base à l’aide en faveur de la communauté chypriote turque, impose de transmettre un rapport annuel au Conseil et au Parlement européen à cet égard. Le présent rapport porte sur l’année 2018.

1. **Programmation de l’aide**

Entre 2006 et la fin de l’année 2018, un montant de 520 millions d’euros a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l’aide. Le montant engagé en octobre 2018 pour le programme d’action annuel 2018 était de 34,5 millions d’euros[[2]](#footnote-3). Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant une dotation annuelle stable. Le programme d’aide, qui vise à faciliter la réunification de Chypre, est néanmoins à vocation temporaire. Le règlement relatif à l’aide et le règlement nº 1311/2013[[3]](#footnote-4) du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel prévoient tous deux une révision en cas de réunification.

1. **Mécanismes de mise en œuvre**

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n’exerce pas de contrôle effectif et où l’application de l’acquis est suspendue temporairement conformément au protocole nº 10 du traité d’adhésion. L’aide est mise en œuvre par la Commission européenne, principalement dans le cadre d’une gestion directe. Certains projets sont toutefois gérés indirectement par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le British Council ou l’organisme NI-CO (Northern Ireland Co-operation Overseas).

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l’exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d’aide financés par l’UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire pour fixer le cadre juridique de l’aide au développement. Or, aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l’aide en faveur de la communauté chypriote turque. La gestion et l’atténuation du risque inhérent relèvent de la responsabilité de la Commission; parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des contrats et un soutien en faveur des bénéficiaires, des conditions de paiement révisées et une approche prudente quant à l’utilisation de garanties bancaires. L’aide comprend un appui important sous la forme de subventions, dont la gestion mobilise des ressources considérables.

Pour que la mise en œuvre débouche sur des résultats positifs et durables dans ce contexte, la communauté chypriote turque doit s’investir pleinement dans les préparatifs en vue de l’application de l’acquis qui suivra le règlement de la question chypriote.

L’équipe du programme opère par l’intermédiaire du bureau d’appui au programme de l’UE (EUPSO) situé dans la partie nord de Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille également des réunions, des séminaires et des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l’île, en les informant notamment sur le programme d’aide. De plus, l’infopoint de l’UE, qui est financé au titre du programme d’aide, organise une série d’actions de communication et de visibilité, qui incluent des informations relatives aux politiques, aux priorités et aux actions de l’UE en faveur de la communauté chypriote turque, et font la promotion de la culture européenne.

1. **Mise en œuvre au cours de la période considérée**
   1. **Aperçu général**

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l’aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l’île. Elle est disposée à adapter le programme si des accords sont dégagés dans le cadre des pourparlers menés en vue du règlement de la question chypriote.

En 2018, un certain nombre de projets ayant déjà fait leurs preuves se sont poursuivis, portant notamment sur des bourses d’études de l’UE et sur des mesures destinées à renforcer la confiance, en appui au travail du comité des personnes disparues et du comité technique sur le patrimoine culturel.

L’aide fournie aux secteurs économiques clés qui se préparent à un règlement de la question chypriote a été renforcée au moyen de projets axés sur le développement du secteur privé et des zones rurales ainsi que des ressources humaines. Les efforts ont été poursuivis pour accomplir des progrès tangibles dans l’éradication des maladies animales et la sécurité des aliments.

La capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre l’acquis de manière effective, après un règlement global de la question chypriote, présente encore des lacunes considérables et de nombreux textes juridiques ne sont toujours pas approuvés. Toutefois, la communauté chypriote turque comprend mieux les défis liés à la mise en œuvre des textes juridiques alignés sur les normes de l’Union européenne.

Les subventions restent une composante essentielle du programme. En ce qui concerne le programme de bourses d’études, la Commission a continué de recourir à l’externalisation, pour contribuer à faire en sorte que les subventions parviennent aux bénéficiaires en temps utile et de manière efficiente.

De plus, depuis 2008, une unité de gestion des projets mise sur pied au moyen d’un contrat de services d’assistance technique fournit des services destinés à soutenir la mise en œuvre des programmes de subventions. Renommée, en 2018, équipe de soutien pour les subventions, cette unité, en renforçant l’efficience et l’assurance dans la gestion opérationnelle, la mise en œuvre et le suivi des programmes de subventions, continue d’apporter une aide précieuse à la Commission.

La construction du réseau d’égouts de Famagouste, dont la Commission a résilié le contrat en décembre 2013, a continué de poser problème. Le litige avec l’entrepreneur précédent fait l’objet d’un arbitrage, toutes les voies de règlement à l’amiable ayant été épuisées. Parallèlement, les travaux de réparation afférents ont fait l’objet d’un appel d’offres en 2018.

À la fin de l’année, 206 contrats au total étaient en cours au titre du programme.

* 1. **Progrès par objectifs**

L’objectif global du programme d’aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l’accent étant mis en particulier sur l’intégration économique de l’île, l’amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l’UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l’acquis.

Les activités menées en 2018 aux fins de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l’aide sont décrites ci-dessous.

* + 1. *Objectif nº 1: développer et restructurer les infrastructures*

Une convention contribution avec le PNUD a été signée en décembre 2018 pour la mise en œuvre du nouveau mécanisme pour les infrastructures locales (Local Infrastructure Facility, LIF). Ce mécanisme est conçu comme un dispositif transparent qui optimise les investissements prioritaires en matière d’infrastructure au titre du programme d’aide. La convention de contribution porte sur un montant de 17,7 millions d’euros, sur une période de trois ans.

Le mécanisme vise à fournir un soutien pour déterminer, sélectionner, développer, acquérir et assurer la mise en œuvre matérielle d’investissements pertinents dans les infrastructures locales. Les projets seront sélectionnés par l’intermédiaire d’appels à manifestation d’intérêt lancés régulièrement auprès des bénéficiaires locaux. La liste restreinte indicative suivante comprend des projets prêts à être mis en œuvre à partir de début 2019:

* projet d’assainissement du fleuve Pedieos/Kanlıdere;
* démantèlement de l’ancienne station d’épuration des eaux usées de Nicosie;
* extension des stations d’épuration des eaux usées de Morphou/Güzelyurt et Famagouste;
* création d’une installation de compostage des déchets verts à Nicosie.

Une étude de faisabilité détaillée financée par l’UE pour l’assainissement du fleuve Pedieos/Kanlıdere a été achevée en décembre 2018. Le cadre de l’étude comprend la construction d’un parc linéaire sur une distance d’environ 5 km le long du fleuve comportant des mesures de protection contre les inondations, des pistes cyclables, des sentiers pédestres, des aires de loisirs et des installations de sensibilisation à l’écologie. En s’étendant au nord et au sud de la ligne verte, ce projet bicommunautaire vise à rapprocher les communautés chypriotes au moyen d’activités de loisirs.

Dans le secteur de l’eau, un contrat de travaux de 10,9 millions d’euros a été signé en décembre 2018 pour la construction du tronçon de Nicosie du collecteur d’acheminement des eaux usées du nord de Nicosie. La Commission a également signé le contrat de service afférent de 0,7 million d’euros pour la supervision des travaux. Les travaux devraient débuter au deuxième trimestre 2019 pour une durée de 33 mois. Le projet comprendra la construction d’environ 13 km d’égouts et de 4 stations de pompage afin d’acheminer les eaux usées de Nicosie vers la station d’épuration bicommunautaire de Mia Milia/Haspolat à Nicosie, qui est elle-même un projet financé par l’UE, achevé en 2013. Étant donné que l’actuel collecteur d’acheminement des eaux usées, qui couvre le centre, le nord et le sud de Nicosie, fonctionne désormais à pleine capacité, le collecteur d’acheminement des eaux usées du nord de Nicosie facilitera le raccordement d’un plus grand nombre de zones urbaines à la station d’épuration des eaux usées conformément à la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

En décembre 2018, un contrat de travaux de 2,14 millions d’euros et un contrat de services de 0,5 million d’euros ont été signés pour le projet financé par l’UE relatif à la construction d’un système d’irrigation visant à réutiliser les eaux usées traitées par la station d’épuration de Morphou/Güzelyurt. Les travaux ont débuté en février 2019 pour une durée de 29 mois. Ce projet utilisera les eaux usées traitées provenant de la station d’épuration grâce à la construction d’un réservoir d’eau et d’un système de distribution d’eau d’irrigation. Cela facilitera la réutilisation en toute sécurité de 500 millions de litres par an d’eau de qualité afin d’irriguer les cultures locales. Par ce projet, la Commission vise à sensibiliser l’opinion aux avantages de la réutilisation des eaux usées traitées pour l’irrigation agricole dans la partie nord de Chypre.

L’étude de faisabilité et la conception du système de distribution pour l’utilisation des eaux usées traitées provenant de la station d’épuration bicommunautaire Mia Milia/Haspolat à Nicosie sont achevées. La conception détaillée finale et le dossier d’appel d’offres connexe pour cet important projet bicommunautaire en sont aux dernières phases d’approbation et devraient être achevés au cours du deuxième trimestre 2019.

L’appel d’offres pour les travaux de réparation nécessaires concernant le réseau d’égouts de Famagouste a été lancé en 2018. Le contrat de travaux et le contrat de services de supervision y afférent ont été signés en avril 2019.

Des activités préparatoires ont été lancées pour la première phase du démantèlement de l’ancienne station de traitement des eaux usées de Nicosie. Ce projet fournira des installations de prétraitement des eaux usées provenant de l’industrie agroalimentaire et réduira la surface des bassins utilisés pour le traitement de ces eaux.

Une aide a continué d’être apportée dans le secteur des déchets solides, au moyen de différentes actions. Deux contrats – «Agrandissement de la décharge de Koutsoventis/Güngör» et «Installation de dégazage de décharge» – signés en décembre 2017 en sont aux derniers stades de finalisation. En septembre 2018, la première partie des travaux d’agrandissement de la décharge a été remise à la communauté chypriote turque pour exploitation.

Avec l’aide d’experts de la Commission, un texte juridique sur les déchets d’emballages a été achevé en décembre 2018, conformément aux normes et aux bonnes pratiques de l’UE en la matière. Dans le cadre d’un effort continu en faveur d’une gestion durable des déchets d’emballages, le programme d’aide soutient la création et la mise en place d’organisations compétentes en matière de responsabilité des producteurs. À cet effet, des discussions ont été engagées avec «Green Dot Cyprus». En outre, la base de données sur la gestion des déchets solides, achevée en 2017 et fondée sur le catalogue européen des déchets solides, a été élargie en 2018 afin d’y inclure les eaux usées. Grâce à l’adoption concluante de la base de données par le bénéficiaire, les plans actuels pour 2019 prévoient son élargissement afin d’y inclure le suivi des déchets d’emballages et la gestion des licences d’exploitation pour les organisations compétentes en matière de responsabilité des producteurs.

L’installation, la formation et la mise en service d’une nouvelle installation de stérilisation pour le traitement des déchets médicaux dangereux se sont achevées en août 2018 avec la signature du certificat de réception provisoire. Ce projet a été consolidé par un projet portant sur la capacité technique qui prévoit la conception et la mise en œuvre d’un système de gestion durable des déchets médicaux. Le bénéficiaire final continue de bénéficier d’une assistance jusqu’en 2019 afin de l'aider à garantir une exploitation durable.

Enfin, la gestion des déchets solides a également été traitée dans les programmes de subventions à l’appui de la société civile et des communautés locales. Les subventions octroyées portent sur la construction de centres de transfert des déchets solides et la gestion des déchets verts conformément à un plan cohérent élaboré par l’Union européenne de gestion intégrée des déchets solides. Les projets progressent et devraient être achevés au plus tard en décembre 2020.

Le dossier d’appel d’offres pour la fourniture d’équipements et d’instruments de laboratoire pour l’analyse de l’air, des combustibles et de l’eau a été lancé en décembre 2018. La signature du contrat est prévue pour le troisième trimestre 2019. Les équipements fournis dans le cadre de ce contrat permettront d’effectuer des analyses et des contrôles de qualité afin d’assurer la conformité avec les directives européennes.

Par ailleurs, un projet pour la «fourniture d’équipements de surveillance de la qualité de l’air» a été approuvé dans le cadre du budget du programme d’aide 2018 et un cahier des charges a été rédigé, l’appel d’offres devant être lancé à la mi-2019. Ces équipements amélioreront le réseau actuel de surveillance de la qualité de l’air instauré en 2009-2010 au moyen d’un financement de l’UE.

Un contrat-cadre concernant l’assistance technique pour la mise en œuvre d’un programme d’efficacité énergétique dans les établissements scolaires a été signé en novembre 2018. Ce contrat fournira une évaluation de la situation en matière d’efficacité énergétique dans 10 établissements pilotes, ce qui donnera lieu à une étude de faisabilité détaillant les mesures potentielles visant à accroître l’efficacité énergétique dans les bâtiments existants. Le contrat vise également à sensibiliser les établissements scolaires à l’efficacité énergétique.

Enfin, un projet pour la «fourniture d’équipements d’intervention d’urgence pour la prévention de la pollution de l’eau» approuvé dans le cadre du budget du programme d’aide 2018 est en cours de préparation et le dossier d’appel d’offres est en cours d’élaboration. Cet appel d’offres devrait être lancé d’ici la mi-2019.

* + 1. *Objectif nº 2: promouvoir le développement social et économique*

Lancé en novembre 2015, le projet d’assistance technique au secteur privé s’est achevé en septembre 2018. Afin de garantir la pérennité de l’action, les travaux du projet d’assistance technique au secteur privé relatifs à l’innovation et à l’entrepreneuriat feront l’objet d’un suivi dans le cadre d’une convention de contribution avec l’organisme NI-CO (Northern Ireland Cooperation Overseas) signée en décembre 2018. Le projet «Entrepreneuriat novateur et dialogue», d’une durée de trois ans, est doté d’un budget global de 3 millions d’euros. Cette action répond à la nécessité d’accroître le nombre d’espaces partagés à Chypre favorisant les interactions, l’échange d’expériences et d’opinions, des partenariats efficaces et des initiatives de recherche. Elle vise à ouvrir des espaces physiques et virtuels destinés aux innovateurs, aux entrepreneurs et aux chercheurs et favorisant le dialogue entre communautés et le partage de connaissances.

Un appel à propositions intitulé «Entreprises compétitives, pôles et organisations de soutien aux entreprises» doté d’un budget de 5 millions d’euros a été lancé en avril 2018. La signature des contrats de subvention individuels est prévue pour le deuxième trimestre 2019. Un contrat-cadre portant sur l’élaboration du cahier des charges pour un système informatique destiné à soutenir les collectivités locales en ce qui concerne la mise en œuvre du dispositif de surveillance du marché a été signé en septembre 2018.

En outre, la convention de délégation signée avec la BERD, qui aborde les deux éléments fondamentaux nécessaires au renforcement de la position concurrentielle des PME locales – l’accès au financement et le conseil aux entreprises – a été prolongée. En décembre 2018, 53 projets de conseil avaient été approuvés et étaient en cours d’exécution ou d’achèvement.

Dans le domaine du développement rural, la Commission a signé un nouveau contrat en décembre 2018 visant à fournir une assistance technique au moyen de services de conseil agricole. Le contrat sera d’une durée de 30 mois. La Commission a également lancé un appel à propositions (développement rural IV) doté d’un budget de 5 millions d’euros (dont la moitié est destinée à l’élevage et l’autre aux cultures). La signature des contrats individuels est prévue pour le quatrième trimestre 2019.

En 2018, l’assistance technique de l’UE a encore amélioré les capacités des spécialistes vétérinaires à prévenir, contrôler et éradiquer les maladies animales. En conséquence, le personnel vétérinaire spécialisé a été en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de surveillance, de contrôle et d’éradication des maladies, conformément aux exigences de l’UE. Les capacités de détection précoce et d’élimination des maladies animales émergentes (telles que la fièvre aphteuse, la dermatose nodulaire contagieuse, la peste des petits ruminants ainsi que la clavelée et la variole caprine) ont également été renforcées. Des plans et des procédures de préparation aux crises visant à contribuer à l’élimination rapide et effective des foyers de maladies animales ont été élaborés.

La poursuite des prélèvements d’échantillons et des dépistages chez les animaux (entièrement financés par l’UE) a permis de constater qu’environ 40 % des exploitations ovines, caprines et bovines étaient exemptes de maladies animales telles que la brucellose, la tuberculose bovine et la leucose, conformément aux exigences de l’UE.

Grâce à l’instrument TAIEX et à l’assistance technique, les textes juridiques et les procédures de participation du secteur privé (c’est-à-dire des vétérinaires privés) à la mise en œuvre des programmes relatifs aux maladies animales et à d’autres missions vétérinaires publiques (telles que les contrôles) ont été achevés. Cela devrait contribuer à renforcer les capacités locales de mise en œuvre des programmes et des exigences conformes à l’acquis dans le domaine vétérinaire. En outre, un système d’échange régulier avec les parties prenantes d’informations et de documents sur les programmes/activités vétérinaires a été mis en place. Il a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et une amélioration ou une résolution plus rapide des problèmes entre les services vétérinaires et les parties prenantes.

En outre, en 2018, la Commission a signé un nouveau contrat de travaux de 2,4 millions d’euros afin de soutenir la construction d’un système d’élimination des déchets animaux au sein de la communauté chypriote turque. Il vise à améliorer la santé publique, la santé animale et l’environnement en mettant en œuvre un système de collecte, de transport et d’élimination des matières d’origine animale que les citoyens ne consomment pas (sous-produits animaux). Ce contrat financera la construction d’un site centralisé de collecte, de stockage et d’incinération des sous-produits animaux et de six centres satellites de collecte et de transfert répartis dans la partie nord de Chypre.

Dans le secteur de l’éducation, la mise en œuvre de 15 projets de subvention qui ont été octroyés en 2016 dans le cadre du 6e programme pour l’innovation et le changement dans le domaine de l’éducation, doté de 1,5 million d’euros, s’est poursuivie en 2018; dix d’entre eux ont été achevés vers la fin de l’année. Ces projets portent sur l’amélioration des capacités d’enseignement/d’apprentissage au sein des établissements scolaires par l'introduction de programmes d’activités périscolaires et de compétences non techniques ainsi que par l'établissement de laboratoires scientifiques et d'une serre d’agriculture biologique. D’autre part, les projets d’apprentissage tout au long de la vie contribuent à l’amélioration des capacités professionnelles des architectes et des ingénieurs et incluent des cours d’entrepreneuriat et de formation tout au long de la vie visant à améliorer l’employabilité des jeunes.

Au cours de l’année 2018, 10 autres projets de subvention ont été octroyés dans le cadre du septième programme pour l’innovation et le changement dans le domaine de l’éducation, doté de 1,5 million d’euros. Dans le cadre de ce nouveau programme, les projets scolaires mettent l’accent sur le renforcement de l’inclusion sociale et de la mobilité des enfants ayant des besoins spéciaux, l’amélioration des pratiques d’apprentissage de l’anglais et du grec à l’aide des technologies et l’introduction d’activités extrascolaires afin d’améliorer les compétences de la vie courante des élèves du primaire. Les projets d’apprentissage tout au long de la vie contribuent à améliorer les compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes, à renforcer les pratiques d’entrepreneuriat social au sein de la communauté chypriote turque et à élaborer des programmes d’apprentissage tout au long de la vie destinés à améliorer l’employabilité des jeunes et des personnes handicapées. Les projets de subvention doivent être terminés au plus tard en 2021.

Le deuxième projet d’assistance technique concernant l’enseignement et la formation professionnels et le marché du travail (VETLAM II), qui a été lancé en novembre 2015, s’est terminé en novembre 2018. Il a contribué à la révision et à l’élaboration de 41 normes dans le domaine des compétences professionnelles. En outre, il a contribué à l’élaboration d’une classification des professions conforme aux normes CITP-08 de l’OIT, à la stratégie relative aux établissements d’enseignement professionnel et à des mesures actives concernant le marché du travail pour trois groupes défavorisés (jeunes, femmes et personnes handicapées). Des procédures d’évaluation des programmes d’apprentissage et de formation par le travail ainsi qu’un vivier local d’évaluateurs ont été créés.

Un contrat-cadre a été signé afin de continuer à soutenir le secteur de l’éducation conformément aux priorités du cadre stratégique de l’UE «Éducation et formation 2020». L’assistance technique visait à évaluer la situation actuelle du secteur de l’éducation et ses liens avec l’économie, à faciliter l’élaboration d’un plan de développement et à contribuer à recenser les besoins auxquels l’UE pourrait répondre à l’avenir dans le domaine de l’éducation. L’appui a pris fin en décembre 2018 et ses résultats seront utilisés comme une contribution à la préparation de l’aide future destinée au secteur de l’éducation.

Sur la base des résultats des précédents travaux d’analyse, la deuxième phase du programme de surveillance économique mené par la Banque mondiale a permis de fournir une analyse approfondie supplémentaire ainsi qu’une assistance technique dans des domaines importants. Le programme s’est concentré sur l’analyse budgétaire, la viabilité financière des organes de l’administration publique, l’incidence de la réunification sur les échanges commerciaux, le développement du secteur privé, l’inclusion sociale et la surveillance macroéconomique. Conformément aux priorités politiques du programme d’aide, une enveloppe supplémentaire de 4,8 millions d’euros a été attribuée dans le cadre de marchés en 2017 dans l’optique d’appuyer la volonté de la Banque mondiale de se fonder sur les travaux d’analyse et de conseil réalisés jusqu’à présent et de continuer de fournir des conseils et un appui ciblé à la communauté chypriote turque jusqu’en décembre 2020. Les activités du programme se sont poursuivies en 2018, avec un soutien ciblé au développement du secteur privé, au secteur agricole, à l’inclusion sociale et aux organismes communautaires locaux.

* + 1. *Objectif nº 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile*

Le comité des personnes disparues (CPD), soutenu par le programme d’aide au moyen d’un accord de gestion indirecte avec le PNUD, a poursuivi ses travaux sur le terrain et en laboratoire. Fin 2018, sur un total de 2 002 personnes disparues, le CPD avait exhumé 1 202 corps; 927 d’entre eux ont été identifiés génétiquement et rendus à leurs familles.

En décembre 2018, la convention de contribution avec le PNUD a été prolongée de manière à permettre le financement des activités du CPD en 2019, pour un montant de 3 millions d’euros. Dans l’ensemble, au cours de la période 2006-2019, l’Union européenne a fourni une contribution d’un montant total de 25,5 millions d’euros, ce qui représente 75 % du financement global versé au comité des personnes disparues en 13 ans.

Avec le temps, il est de plus en plus difficile d’obtenir des informations précises pour déterminer l’emplacement des sites d’inhumation. Ce défi majeur doit désormais être relevé en renouvelant les efforts de recherche dans les archives civiles et militaires à Chypre et à l’étranger et en utilisant davantage les outils informatiques pour faciliter les phases d’investigation, de fouille et d’exhumation.

Le complément de 0,4 million d’euros au financement annuel habituel est financé par le budget du programme d’aide 2017 sur demande spécifique du CPD. Il couvre l’augmentation des coûts des tests ADN et la hausse des coûts d’indemnisation et de réparation des routes et des propriétés privées touchées par les fouilles. En outre, le complément finance également l’étude de faisabilité de la décharge de Dikomo/Dikmen.

Fin 2017, une enquête de deux ans a permis de recueillir des informations sur le transfert de restes humains d’Askeia vers la décharge de Dikomo/Dikmen, qui aurait eu lieu entre 1995 et 1996. N’ayant pas connaissance de ces informations, l’UE a financé un projet de réhabilitation de la décharge entre 2009 et 2012. En janvier 2018, la Commission a partagé avec le CPD le cahier des charges et les plans des travaux réalisés dans le cadre du projet de l’UE. En février 2018, le CPD a demandé le financement d’une étude de faisabilité visant à déterminer l’opportunité de la réalisation de fouilles dans la décharge avec les mesures de sécurité appropriées afin de minimiser les risques sanitaires liés aux fouilles et à estimer les coûts de telles fouilles et de la réhabilitation potentielle du site. La Commission a répondu positivement à cette demande et l’étude est actuellement en cours.

La protection du patrimoine culturel par l’intermédiaire du comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel a continué d’occuper une place essentielle dans les mesures prises en faveur de la réconciliation et de l’instauration d’un climat de confiance financées au titre du programme d’aide. Au total, 14,7 millions d’euros de fonds européens ont été octroyés au programme du patrimoine culturel pour renforcer la protection de 75 sites appartenant au patrimoine culturel de l’île: 58 projets de travaux achevés, 9 projets de conception terminés et 8 projets en cours. En 2018, les principales réalisations incluent l’achèvement des travaux de conservation du minaret de Camii-Kebir et du Hamam à Paphos, de la mosquée Tuzla à Larnaca et du site archéologique d’Agia Triada, ainsi que la conservation du site archéologique d’Agios Philon à Karpasia/Karpaz. À Famagouste, les églises Sainte-Marie des Arméniens et Sainte-Marie du Carmel ont été rénovées, ainsi que la porte de la Terre du Ravelin et l’église Sainte-Anne. Des mesures sont prises pour développer les compétences des artisans afin de garantir un entretien et un soin adéquats des sites restaurés par les communautés bénéficiaires.

En réaction à une initiative des deux dirigeants chypriotes portant sur de nouvelles mesures visant à instaurer un climat de confiance, la Commission a rapidement pris des dispositions en 2015 afin de réaffecter les ressources nécessaires à l’ouverture des nouveaux points de passage situés à Deryneia et à Lefka-Apliki. Ces points de passage ont ouvert le 2 novembre 2018.

Le soutien à la société civile s’est poursuivi en 2018. L’assistance technique relative à l’espace civique et destinée aux organisations de la société civile (OSC) a continué à renforcer les capacités des OSC, à promouvoir un environnement propice au développement de la société civile et à stimuler la mise en réseau et les actions conjointes avec les OSC chypriotes grecques et d’autres OSC de l’UE. Depuis 2015, par l’intermédiaire de son mécanisme «Devenez civiques», l’assistance technique relative à l’espace civique a soutenu 49 initiatives en faveur de la citoyenneté active (dont 8 en 2018) dans des domaines tels que la paix et la réconciliation, la jeunesse, l’éducation, la santé, l’art, les droits de l’homme ou l’environnement. Le Forum de la société civile, une plateforme permettant aux organisations de la société civile d’exprimer leurs attentes et de faire connaître leurs priorités, s’est réuni tous les trois mois. Il a joué un rôle de catalyseur à l’égard de leur action et a favorisé la citoyenneté active.

Pour la troisième fois, les organisations de la société civile ont mené des actions pendant un mois en septembre-octobre 2018 dans le cadre d’un «festival portes ouvertes» pour accroître la sensibilisation et la visibilité des activités des OSC, d’encourager le volontariat parmi les personnes de tous âges et de faciliter la mise en réseau entre les OSC de Nicosie et celles des autres régions. Durant le festival, plus d’une soixantaine d’associations, fondations, plateformes, initiatives et militants, dont 10 organisations bicommunautaires, ont organisé plus de 120 activités pour rencontrer le public et nouer des contacts avec d’autres OSC. Des visites d’échange bicommunautaires ont été organisées entre les OSC de Limassol et de Famagouste, générant un vif intérêt des deux côtés.

Une visite d’étude sur la lutte contre la traite des êtres humains a été organisée à Bruxelles et à Amsterdam en août 2018 avec la participation d’un membre de huit OSC différentes. Cette visite d’étude, qui visait à renforcer les connaissances et l’expérience en matière de lutte contre la traite des êtres humains, a permis aux participants de nouer des contacts au niveau européen.

Les 18 conventions de subvention en cours attribués au titre des 4e et 5e programmes de subventions «Société civile en action» ont été achevées en 2018, tandis que 8 nouvelles conventions ont été signées au titre du 6e programme de subventions «Société civile en action». Elles financent une série d’actions touchant à l’environnement, aux droits de l’homme, aux arts et au sport, qui renforcent les capacités des OSC et encouragent la participation citoyenne et les échanges intercommunautaires.

Un nouvel appel à propositions intitulé «Ensemble contre la traite des êtres humains» a été lancé en juin 2018 en vue d’encourager l'adoption de mesures efficaces et coordonnées pour lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains, de prévenir la traite des êtres humains et d’améliorer l’accès des victimes à leurs droits.

* + 1. *Objectif nº 4: rapprocher la communauté chypriote turque de l’UE*

La gestion du programme de bourses de l’UE a été déléguée au British Council pour l’année universitaire 2014-2015. L’enveloppe disponible au titre de l’appel de 2018-2019 a permis de financer 171 bourses pour l’année universitaire 2018/2019. Ces bourses aident des étudiants entamant le premier cycle de leurs études, des étudiants diplômés effectuant un master ou un doctorat ainsi que des chercheurs et des professionnels à continuer de perfectionner leurs compétences linguistiques et professionnelles dans plusieurs États membres de l’UE par l’intermédiaire de programmes de stage et de cours de langue. Le programme de bourses d’études a permis à plus de 1 400 étudiants et professionnels chypriotes turcs d’accéder à de telles bourses depuis 2007.

Il est essentiel de maintenir ce programme et des efforts accrus seront déployés pour cibler les besoins et les lacunes de la communauté chypriote turque. Dans le cadre des activités de gestion du programme de bourses d’études, le British Council organise chaque année la journée «Étudier en Europe» dans le but de fournir aux étudiants des informations sur les possibilités d’études dans l’UE. Un réseau en ligne d’anciens étudiants se constitue depuis quelques années pour renforcer les contacts et les relations professionnelles entre les anciens étudiants boursiers. Le British Council surveille de manière continue les incidences du programme à moyen terme, par exemple le taux de retour des étudiants à Chypre et leur réussite dans la recherche d’un emploi.

La communauté chypriote turque a continué de demander beaucoup d’informations sur l’UE en 2018. L’infopoint de l’UE, qui est géré conjointement avec la représentation de la Commission européenne à Chypre, est opérationnel depuis le début de l’année 2015 et dispose d’un budget total de 3 millions d’euros pour une période de 60 mois (avec prorogation du contrat). Il a permis de mieux faire connaître l’UE, les politiques qu’elle mène et le programme d’aide. Jusqu’à présent, l’infopoint de l’UE a couvert plus de 25 sujets relatifs à l’UE, y compris l’environnement (l’eau, l’énergie, le recyclage et la biodiversité), l’agriculture biologique, la santé et la sécurité au travail, la sécurité des aliments, le bien-être des animaux et la santé animale. Il a aussi abordé des sujets tels que les droits de l’homme, les droits des personnes handicapées, les droits de l’enfant, l’égalité entre les hommes et les femmes, les droits des LGTBQ et les droits des consommateurs.

En 2018, l’infopoint de l’UE a organisé 50 événements (dont 34 à Nicosie et 16 ailleurs dans le pays), y compris la Journée de l’Europe, la Semaine européenne contre le racisme, la Semaine européenne de la jeunesse et la Journée internationale de la jeunesse, la Nuit européenne des chercheurs, la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, la Semaine de la mobilité et de la sécurité routière et la Semaine européenne des PME. Ces événements ont attiré plus de 5 144 participants (contre 4 849 en 2017 et 4 382 en 2016), ce qui démontre l’intérêt accru de la population. Le nombre d’événements organisés en collaboration avec les établissements scolaires a augmenté afin de toucher davantage de personnes.

Au cours de l’année 2018, 5 151 produits d’information et 12 lettres d’information ont été distribués (soit un total de 18 835 produits et 42 lettres d’information depuis l’ouverture de l’infopoint). Sur la même période, 493 articles de presse et 45 spots télévisés ont été diffusés dans les médias locaux (soit un total de 1 759 articles et 160 spots depuis le début du projet). L’activité sur la page Facebook «Abbilgi» a confirmé la popularité des actions menées (2 982 nouveaux «J’aime» en 2018, ce qui porte le nombre total de «J’aime» depuis l’ouverture de la page à 13 998). Fin 2018, la page Facebook comptait 291 829 publications.

L’infopoint de l’UE a aussi contribué à faire connaître l’ensemble des appels à propositions et autres projets et événements financés par le programme d’aide au moyen de publications/rappels sur Facebook, d’affiches apposées en vitrine, de l’organisation de manifestations et du lancement de projets dans son espace public. Il a établi des partenariats stratégiques avec d’autres initiatives et projets d’assistance technique financés par l’UE, ainsi qu’avec les services et les OSC concernés.

* + 1. *Objectifs nº 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l’introduction et à la mise en œuvre de l’acquis*

L’instrument d’assistance technique et d’échange d’informations de la Commission (TAIEX) est utilisé pour concrétiser les objectifs 5 et 6 du règlement relatif à l’aide et, par conséquent, il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l’acquis de l’UE une fois que la suspension de son application sera levée, à savoir dès que la question chypriote sera complètement réglée.

L’assistance a été maintenue en 2018 dans 17 grands chapitres de l’acquis. Au total, 207 événements ont été organisés en 2018. Les actions TAIEX ont inclus, entre autres, des missions d’experts, des ateliers et des visites d’étude. Les parties prenantes chypriotes turques ont démontré qu’elles étaient à présent bien plus au fait des exigences de l’acquis dans la plupart des secteurs ciblés par les actions TAIEX.

Le commerce entre les zones situées de part et d’autre de la ligne verte [règlement (CE) nº 866/2004] a continué de bénéficier d’un soutien. En 2018, des experts indépendants ont été associés à la réalisation d'inspections phytosanitaires régulières portant sur les pommes de terre et les agrumes, au prélèvement d’échantillons de miel à des fins d’analyse et à l’élaboration d’une liste actualisée des navires dont les captures peuvent faire l’objet d’échanges commerciaux entre les zones situées de part et d’autre de la ligne verte.

* 1. **Exécution financière (contrats et paiements)**
     1. *Passation de marchés*

La Commission a signé des engagements juridiques en 2018 dont le montant s’élève à 56,2 millions d’euros, ce qui signifie que le montant substantiel des fonds accumulés qui n’avaient pas encore été engagés dans le cadre du programme d’aide est maintenant sous contrôle.

* + 1. *Paiements*

Les paiements en 2018 s’élevaient à 26,3 millions d’euros (contre 17,2 millions d’euros en 2017).

* 1. **Suivi**

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de suivi exercé par le personnel de la Commission est très élevé et passe par des contacts permanents avec les contractants, des visites sur place, des réunions de chantier et des réunions des comités de pilotage. L’unité de gestion des projets/équipe de soutien pour les subventions a continué d’aider la Commission à assurer le suivi de la mise en œuvre des conventions et des projets pour lesquels des subventions ont été octroyées aux communautés locales aux fins de leur développement, aux PME et aux entreprises rurales, aux OSC, ainsi qu’aux écoles et aux établissements d’enseignement et de formation professionnels, tout en aidant les bénéficiaires des subventions à appliquer les règles de l’UE relatives à la mise en œuvre des conventions de subventions, y compris les règles concernant les procédures secondaires de passation de marchés.

De plus, la Commission met en œuvre des contrats dans le cadre d’une gestion indirecte. Les entités responsables de la mise en œuvre, telles que le PNUD, la BERD, le British Council et l’organisme NI-CO (Northern Ireland Cooperation Overseas), font l’objet d’une évaluation des piliers et présentent des rapports à la Commission conformément aux accords-cadres respectifs. La Commission est étroitement associée au suivi quotidien de ces actions.

Pour TAIEX, le suivi régulier comprend des réunions du groupe de pilotage de projets, pour dresser des bilans, évaluer les avancées et poursuivre la planification. Le suivi de la logistique TAIEX est assuré au moyen du système de gestion en ligne de TAIEX.

* 1. **Audit et contrôles**

En 2017, le service d’audit interne (SAI) a réalisé un audit sur la gestion financière du service d’appui à la réforme structurelle (SARS), y compris sur la gestion financière du programme d’aide. L’audit avait, entre autres, pour objectif de vérifier le caractère adéquat de la conception et la mise en œuvre effective du système de contrôle interne pour la gestion financière (légalité, régularité et efficience des flux financiers). Le SAI a recensé des lacunes dans l’environnement de contrôle interne mis en place dans les procédures de passation de marchés, qui sont comblées par la mise en œuvre d’un plan d’action conformément aux recommandations du SAI.

Les mesures correctives suivantes ont été mises en œuvre: i) avant d’entamer une procédure de passation de marché dans le cadre du programme d’aide, une analyse des besoins est effectuée sur la base d’un nouveau modèle conçu à cet effet et le choix de la procédure de passation de marchés est effectué sur cette base; ii) parallèlement, des tableaux de suivi appropriés ont été mis au point pour assurer le suivi des procédures de passation de marchés, depuis le lancement de la procédure d’appel d’offres jusqu’à la signature du contrat; et iii) des notes d’orientation ont également été publiées afin de clarifier les règles en vigueur.

* 1. **Évaluation**

Des améliorations sensibles devront être apportées dans le domaine des statistiques au sein de la communauté chypriote turque pour accompagner l’application future de l’acquis.

En novembre 2018, le SARS a conclu un contrat pour la mise en œuvre du premier exercice de suivi orienté vers les résultats (ROM) visant à examiner un minimum de 16 actions sur les plans de la pertinence, de l’efficience, de l’efficacité et de la durabilité. Il aidera le SARS en ce qui concerne le suivi des projets financés par l’UE dans le cadre du programme d’aide et l’établissement de rapports dans ce domaine. Les examens du ROM mettront l’accent sur les contrats de services et les programmes de subventions et couvriront les contrats en cours et récemment clôturés. La mise en œuvre du contrat pour le ROM se poursuivra pendant une période de deux ans.

* 1. **Information, publicité et visibilité**

Au total, 330 actions de visibilité et de communication ont été menées en 2018, dont un grand nombre a été organisé en coopération avec la représentation de la Commission européenne à Chypre. Les événements marquants de l’année 2018 sont les suivants: des présentations sur «l’état de l’Union et les priorités pour 2018», le festival portes ouvertes, le partage d’informations sur les activités des OSC dans différentes villes, des ateliers sur la manière dont le soutien de l’UE renforce la sécurité alimentaire et des visites de lycéens dans la station de traitement des eaux usées de Morphou/Güzelyurt, financée par l’UE. Un grand événement en plein air à Nicosie, ainsi que deux concerts de musique classique donnés en plein air par l’orchestre de chambre bicommunautaire à Lefka/Lefke et Templos/Zeytinlik ont été organisés à l’occasion de la Journée de l’Europe, réunissant plus de 500 participants.

De nombreux événements publics sur les bourses d’études de l’UE destinées à la communauté chypriote turque, y compris un événement de mise en réseau d’étudiants et d’anciens étudiants à Nicosie, ont permis de toucher un large public. Des cérémonies ont été organisées à l’occasion de l’achèvement de divers projets portant sur le patrimoine culturel, dont les églises Sainte-Marie des Arméniens et Sainte-Marie du Carmel et la porte de la Terre du Ravelin. L’événement à Koutsoventis/Güngör annonçant la mise en service de la nouvelle installation de stockage des déchets solides (phase 2) a permis de faire largement connaître le soutien que l'UE apporte à la communauté chypriote turque dans le domaine de la gestion des déchets solides. Le soutien de l’UE dans le domaine de la sécurité routière et de la santé et de la sécurité au travail a également été mis en exergue à l’occasion de diverses formations dispensées dans les établissements scolaires.

Deux documents de premier plan, intitulés «2008-2018: 10 années de collaboration en faveur de notre patrimoine commun – Le comité technique sur le patrimoine culturel à Chypre» et «Programme d’aide en faveur de la communauté chypriote turque – Histoires choisies» ont été publiés.

* 1. **Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre**

Des réunions se sont tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre, notamment lorsque des hauts fonctionnaires de la Commission se sont rendus sur l’île. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour la vérification des droits de propriété et rencontre également de façon régulière la représentation permanente à Bruxelles.

1. **Conclusions**

La Commission continue d’apporter son soutien conformément au règlement relatif à l’aide afin de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque au moyen d’actions relevant des six objectifs dudit règlement. Au cours de l’année 2018, l’aide est restée ciblée sur les domaines qui posent des problèmes particuliers en ce qui concerne le respect futur de l’acquis.

Compte tenu des contraintes en matière de capacités, des ressources humaines et financières limitées et des lacunes dans les préparatifs en vue de la future application de l’acquis, il convient de veiller soigneusement à ce que les projets s'inscrivent dans la durée. L’expérience acquise dans le cadre de l’aide antérieure et la maturité des projets continueront d’être prises en compte lors des futurs exercices de programmation. Les efforts viseront toujours à accroître les effets dans les domaines prioritaires au moyen d’actions moins nombreuses mais de plus grande ampleur.

La Commission est disposée à déployer des ressources, y compris au titre du programme d’aide, pour soutenir si nécessaire des négociations relatives au règlement de la question chypriote sous les auspices des Nations unies.

1. JO L 65 du 7.3.2006, p. 5. [↑](#footnote-ref-2)
2. Décision C(2018) 6695 de la Commission. [↑](#footnote-ref-3)
3. JO L 347 du 2.12.2013, p. 884. [↑](#footnote-ref-4)